

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 DECEMBRE 2010 - 20 HEURES 30

Présents : André RAYMOND, Michel PONSONNAILLE, Sylviane ROUJON, Jean-Claude ROUSSET, Thierry MONTEIL
Maryse RICHARD, Dominique DELCROS, Jean-Bernard PERRET, Michel GELY

Absents excusés : Madeleine GLEIZE, Daniel MONTY

Président de séance: André RAYMOND

Secrétaire de séance : Sylviane ROUJON

Monsieur le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue
et remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence.

TRANSPORT SCOLAIRE ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Depuis de nombreuses années la commune participe aux frais de transport scolaire quotidien pour les élèves de l'enseignement primaire domiciliés à Palhers.

Pour l'année scolaire 2009 / 2010, 18 enfants ont fréquenté le service de transport scolaire Primaire.

La participation demandée aux communes par le Conseil Général est de 180 € par an et par enfant.

Pour la commune de Palhers, le montant à payer sera donc de 18 X 180 € = **3240 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à verser cette somme au Conseil Général.

TARIF REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte tenu de l'augmentation des frais liés à l'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement, notamment pour assurer une bonne qualité du service, mais aussi pour satisfaire aux nouvelles contraintes administratives et aux normes en vigueur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un petit réajustement des tarifs de l'eau et assainissement pour l'année 2011.

Après discussion et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs comme suit :

Année 2010

Location 1^{er} compteur..... : 45 €

Location 2^{ème} compteur..... : 22,50 €

Redevance eau : 0,85 € / m³

Redevance assainissement : 0,45 € / m³

Année 2011

location 1^{er} compteur..... : **45 €**

location 2^{ème} compteur..... : **22,50 €**

redevance eau : **0,88 € / m³**

redevance assainissement : **0,48 € / m³**

DECISION MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour clore l'exercice budgétaire de l'année 2010, il y a lieu de procéder à quelques réajustements de crédits, notamment pour le remboursement des intérêts d'une ligne de trésorerie, le reversement d'une subvention au CCAS et la création d'un nouveau chapitre au budget de l'eau et l'assainissement (schéma et zonage d'assainissement).

Après les éclaircissements fournis par le maire, discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise ces décisions modificatives budgétaires.

REAMENAGEMENT DE VOIRIE ET RESEAUX (Quartier Pré de la Fontaine au dessus de la salle des fêtes)

Il y a quelques mois, le Conseil Municipal avait confié à un cabinet de géomètre expert de Mende une étude très sommaire pour envisager la réorganisation du quartier pré de la Fontaine au dessus de la salle des fêtes. Cet aménagement consistait en la création d'une voie communale de desserte des propriétés adjacentes avec aire de retournement sur l'emprise du chemin communal existant, qui fait fonction de valat, avec session de quelques mètres carrés de terrain par les propriétaires riverains. A cette occasion était prévu, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, y compris l'éclairage public et la réorganisation des réseaux eaux pluviales et eaux usées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible d'obtenir les autorisations et accords amiables nécessaires auprès de certains propriétaires riverains pour continuer les études et avancer sur le dossier.

En conséquence, ce projet est pour l'instant suspendu, mais pourra éventuellement redevenir d'actualité si un accord intervenait entre la commune et les propriétaires riverains concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 heures 30.

